



Présence des parents la nuit

Votre enfant est hospitalisé dans notre unité. S'il est en visiblement simple ou sans traitement vous êtes autorisés à rester auprès de lui la nuit. Dans ce cas voici quelques mesures que vous devez respecter pour la sécurité de votre enfant, l'organisation des soins et du service.

- Un seul parent est autorisé à dormir avec l'enfant, une couchette vous sera mise à disposition.
- Les parents peuvent retirer leur masque chirurgical et blouse blanche s'ils sont dans leur lit, mais ils doivent les remettre s'ils s'approchent de leur enfant.
- Une tenue de nuit correcte est obligatoire
Tenue blanche pour l'USP.
- Les parents doivent avoir fait leur toilette avant 19h afin que la salle de douche puisse être entretenue en 3 CPS pour les enfants. Les parents doivent utiliser la salle des toilettes à parents et pour le lavage des dents, soins de visage... et non la salle de bain de leur enfant.
- Le changement de tenue aura lieu après la toilette.
- La couchette doit être réglée durant la journée ainsi que la couverture que l'on change toutes les semaines. Les draps seront changés tous les 3 jours, les parents les remettent aux soignants afin qu'ils soient évacués par la lingerie.
- Les repas des parents doivent être pris dans la salle des parents si l'enfant est en traitement complet. Pour les enfants non soignés, un parent est autorisé à dîner avec lui dans sa chambre.



ENFANT, ADOLESCENT

Présence des parents la nuit USP

1 DOCUMENT – Publié le 18 octobre 2016

En Unité de Soins Protégés

Service : Pédiatrie



Presence-des-parents-la-nuit-USP.pdf
(.pdf, 87,7 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**

pédiatrie règlement

Afin de vous proposer du contenu enrichi et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.

✓ OK, tout accepter

Personnaliser